

CAP

Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif

Le métier

Le titulaire du CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif est un professionnel qualifié qui exerce des activités techniques de service : maintien en état du cadre de vie des personnes (remise en état et entretien des équipements et des locaux utilisés, entretien du linge et des vêtements), préparation et service des repas, dans le respect de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.



Les secteurs d'emploi

Le titulaire du CAP ATMFC peut exercer sa profession :

- Au sein des services techniques des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes (emplois polyvalents en collectivités)
- Au domicile privé individuel ou collectif d'employeurs particuliers, par l'intermédiaire ou non de services prestataires ou mandataires de services (emplois familiaux).

Par ces activités, il contribue au bien être des personnes à leur domicile ou en structures dans le respect des règles du savoir vivre (discretion, courtoisie, respect de la vie privée).

La formation

ENSEIGNEMENT GENERAL

Mathématiques/Sciences physiques ; Français/Histoire/ Géographie ; Anglais ; Education physique et sportive ; Arts appliqués.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL THEORIQUE ET PRATIQUE

Prévention Santé Environnement ; Microbiologie ; Sciences de l'alimentation ; Connaissances de milieux d'activités structure et domicile ; Production de préparations culinaires ; Entretien des locaux, matériels, équipements, linge ; Entretien du cadre de vie (structure et domicile).

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel du CAP ATMFC a une durée de seize semaines sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans, dont huit semaines sur chaque année de formation.

Elle doit s'articuler avec la formation dispensée en établissement de formation.

La formation en milieu professionnel se déroule :

- dans **des structures collectives** accueillant des enfants de plus de 6 ans, des adolescents ou des adultes : établissements scolaires (collèges, lycées), établissements à caractère sanitaire et/ou social (IME, structures d'accueil de personnes en situation de handicap, maisons de retraite, cliniques, hôpitaux...), autres structures (foyer de jeunes travailleurs...).

- **au domicile privé des personnes** : dans le cadre de structures prestataires ou mandataires : associations d'aide à domicile, associations d'insertion.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

Coût de la formation 2018-2019

Frais	
Droits d'inscription	60.00 €
Scolarité	984.00 € par année

Les élèves peuvent prétendre aux bourses de l'éducation nationale sous conditions d'éligibilité

Le diplôme

Les épreuves générales et professionnelles ont lieu tout au long des deux années de formation, sous la forme de Contrôles en Cours de Formation (CCF).

Poursuite d'études

- la Mention Complémentaire Aide à domicile
- le diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)
- un Bac Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- un Bac Professionnel Services de Proximité et Vie Locale.

Conditions d'accès

- Sortir de 3ème
- Entretien individuel avec les membres de l'équipe pédagogique
- Présentation des bulletins scolaires.

Dispenses : les candidats titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un Baccalauréat sont dispensés des épreuves du domaine général, et selon le type de diplôme, peuvent être dispensés de une ou plusieurs épreuves professionnelles.

Lieu de formation

POLARIS Formation, Lycée Professionnel :
10, rue Armand Dutreix à Limoges
A partir de Septembre 2018 :
5 rue de la Cité à Limoges

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
accueil.lp@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
Lycée Professionnel
POLARIS Formation
10 rue Armand Dutreix
87000 LIMOGES
- **par téléphone :**
05 55 33 22 74

Septembre 2017

